

Ensemble au cœur
de votre futur durable !



FAMILLE



ENVIRONNEMENT



TOURISME



CULTURE



SPORTS ET LOISIRS



MOBILITÉ ET TRANSPORT



HABITAT

Une équipe à votre disposition du lundi au vendredi :
04.79.24.41.41 - contact@coeurdetarentaise.fr
133 quai Saint Réal - 73600 Moûtiers

2 DÉCHETTERIES À VOTRE DISPOSITION



Bulletin d'adhésion
PARTICULIERS

PARTICULIERS

Une carte d'accès pour les deux déchetteries intercommunales : Les Menuires et l'Île Ferlay

1. Comment obtenir sa carte ?

Vous pouvez, dès à présent, compléter le bulletin d'adhésion ci-contre, puis le transmettre à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise avec les pièces justificatives suivantes :

- ☐ **Photocopie d'un justificatif de domicile sur le territoire** (facture d'eau, d'électricité, de téléphone de moins de 6 mois).
Les factures de mobiliers, voitures...ne sont pas acceptées.

- ☐ **Photocopie d'une pièce d'identité recto/verso** du demandeur.

Vous pourrez ensuite récupérer votre carte à la Maison de la Coopération Intercommunale.

2. Comment utiliser la carte d'accès ?

- Présentation obligatoire de la carte d'accès au gardien de la déchetterie avant tout déchargement.
- Enregistrement des déchets : type et volume.

3. La carte et le service sont-ils payants ?

La carte et l'accès aux déchetteries sont **gratuits** pour les particuliers.

4. Que faire en cas de changement : déménagement, décès, perte ou vol ?

- En cas de déménagement en dehors de l'intercommunalité ou de décès : restituer la carte.
- En cas de déménagement dans l'intercommunalité : transmettre ses nouvelles coordonnées.
- En cas de perte ou de vol : faire désactiver la carte et demander un renouvellement à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

5. Validité

La carte est délivrée pour une **durée illimitée**, sauf cas exceptionnel (non respect du règlement).

6. Informations des usagers

Le règlement des déchetteries est consultable sur place et en ligne sur www.coeurdetarentaise.fr.

7. Quelles sont les règles essentielles ?

- Respecter les consignes du gardien.
- Présenter la carte.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Veiller à ce que les enfants restent dans les véhicules.
- Respecter la propreté du site.
- Ne pas fumer sur site.
- Pas de chien sur site.
- Ne pas descendre ou récupérer d'objets dans les bennes.

BULLETIN D'ADHÉSION

☐ Particuliers

Nom :

Prénom :

Adresse principale :

.....

Adresse secondaire :

.....

Téléphone :

Mail :

*données non utilisées pour du démarchage.

- ☐ En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies soient exploitées uniquement par la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

Date et signature (obligatoire) :

Nombre de carte souhaité : ☐ 1 ☐ 2 (max.)

N° de carte :

N° de carte :

Bulletin d'adhésion à remettre à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, complété et accompagné des pièces justificatives requises (voir ci-contre) ou par mail à contact@coeurdetarentaise.fr

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dans le cadre de la création de votre carte de déchetterie. En cas de refus de votre part, merci d'exercer vos droits en vous adressant à : secretariat@coeurdetarentaise.fr

Ensemble au cœur
de votre futur durable !



FAMILLE



ENVIRONNEMENT



TOURISME



CULTURE



SPORTS ET LOISIRS



MOBILITÉ ET TRANSPORT



HABITAT

Une équipe à votre disposition du lundi au vendredi :
04.79.24.41.41 - contact@coeurdetarentaise.fr
133 quai Saint Réal - 73600 Moûtiers

2 DÉCHETTERIES À VOTRE DISPOSITION



Bulletin d'adhésion
**ASSOCIATIONS ET
COLLECTIVITÉS**

ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS

Une carte d'accès pour les deux déchetteries intercommunales : Les Menuires et l'Île Ferlay

1. Comment obtenir sa carte ?

Vous pouvez, dès à présent, compléter le bulletin d'adhésion ci-contre, puis le transmettre à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise avec les pièces justificatives suivantes :

☐ **Photocopie d'un justificatif de présence sur le territoire** (facture d'eau, d'électricité ou de téléphone de moins de 6 mois).

☐ **Extrait Kibs avec n° de SIRET.**

☐ **Photocopie d'une pièce d'identité du responsable** recto/verso.

Vous pourrez ensuite récupérer votre carte à la Maison de la Coopération Intercommunale.

2. Comment utiliser la carte d'accès ?

- Présentation obligatoire de la carte d'accès au gardien de la déchetterie avant tout déchargement.
- Enregistrement des déchets : type et volume.

3. La carte et le service sont-ils payants ?

La carte et l'accès aux déchetteries sont **gratuits** pour les associations et collectivités.

4. Que faire en cas de changement : adresse, fermeture de l'établissement, perte ou vol ?

- En cas de déménagement en dehors de l'intercommunalité ou de fermeture : restituer la carte.
- En cas de changement d'adresse sur le territoire : transmettre ses nouvelles coordonnées.
- En cas de perte ou de vol : faire désactiver la carte et demander un renouvellement à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

5. Validité

La carte est délivrée pour une durée **illimitée**, sauf cas exceptionnel (non respect du règlement).

6. Informations des usagers

Le règlement des déchetteries est consultable sur place et en ligne sur www.coeurdetarentaise.fr.

7. Quelles sont les règles essentielles ?

- Respecter les consignes du gardien.
- Présenter la carte.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Veiller à ce que les enfants restent dans les véhicules.
- Respecter la propreté du site.
- Ne pas fumer sur site.
- Pas de chien sur site.
- Ne pas descendre ou récupérer d'objets dans les bennes.

BULLETIN D'ADHÉSION

☐ Associations et collectivités

Nom :

Prénom :

Adresse sur le territoire :

Adresse du siège (si différente) :

Téléphone :

Mail :

Dénomination :

Activité :

N° SIRET :

Dirigent(e) :

Téléphone :

*données non utilisées pour du démarchage.

☐ En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies soient exploitées uniquement par la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

Date et signature (obligatoire) :

Nombre de carte souhaité : ☐ 1 ☐ 2 (max.)

N° de carte :

N° de carte :

Bulletin d'adhésion à remettre à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, complété et accompagné des pièces justificatives requises (voir ci-contre) ou par mail à contact@coeurdetarentaise.fr.

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dans le cadre de la création de votre carte de déchetterie. En cas de refus de votre part, merci d'exercer vos droits en vous adressant à : secretariat@coeurdetarentaise.fr

Ensemble au cœur
de votre futur durable !



FAMILLE



ENVIRONNEMENT



TOURISME



CULTURE



SPORTS ET LOISIRS



MOBILITÉ ET TRANSPORT



HABITAT

Une équipe à votre disposition du lundi au vendredi :
04.79.24.41.41 - contact@coeurdetarentaise.fr
133 quai Saint Réal - 73600 Moûtiers

2 DÉCHETTERIES À VOTRE DISPOSITION



Bulletin d'adhésion
PROFESSIONNELS

PROFESSIONNELS

Une carte d'accès pour les deux déchetteries intercommunales : Les Menuires et l'Île Ferlay

1. Comment obtenir sa carte ?

Vous pouvez, dès à présent, compléter le bulletin d'adhésion ci-contre, puis le transmettre à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise avec les pièces justificatives suivantes :

- ☐ **Photocopie d'un justificatif de présence sur le territoire** de moins de 6 mois ou attestation de présence temporaire sur le territoire (avec la période concernée).

- ☐ **Extrait Kibs avec n° de SIRET.**

- ☐ **Photocopie d'une pièce d'identité du responsable** recto/verso.

Vous pourrez ensuite récupérer votre carte à la Maison de la Coopération Intercommunale.

2. Comment utiliser la carte d'accès ?

- Présentation obligatoire de la carte d'accès au gardien de la déchetterie avant tout déchargement.
- Enregistrement des déchets : type et volume.

3. La carte et le service sont-ils payants ?

La carte est gratuite. Certains déchets sont payants pour les professionnels. **Tout 1/2 m3 est dû.**

Consultez les tarifs applicables sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise ou à l'accueil de la Maison de la Coopération Intercommunale.

4. Que faire en cas de changement : adresse, fermeture de l'établissement, perte ou vol ?

- En cas de déménagement en dehors de l'intercommunalité ou de fermeture : restituer la carte.
- En cas de changement d'adresse sur le territoire : transmettre ses nouvelles coordonnées.
- En cas de perte ou de vol : faire désactiver la carte et demander un renouvellement à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

5. Validité

La carte est délivrée pour une durée **illimitée**, sauf cas exceptionnel (non respect du règlement).

6. Informations des usagers

Le règlement des déchetteries est consultable sur place et en ligne sur www.coeurdetarentaise.fr.

7. Quelles sont les règles essentielles ?

- Respecter les consignes du gardien.
- Présenter la carte.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Veiller à ce que les enfants restent dans les véhicules.
- Respecter la propreté du site.
- Ne pas fumer sur site.
- Pas de chien sur site.
- Ne pas descendre ou récupérer d'objets dans les bennes.

BULLETIN D'ADHÉSION

- ☐ **Professionnels**
artisans, commerçants, copropriétés, syndicats, SCI etc.

Nom Prénom du responsable :

Adresse sur le territoire :

Adresse du siège (si différente) :

Téléphone :

Mail :

Dénomination :

Activité :

N° SIRET :

Dirigent(e) :

Téléphone :

*données non utilisées pour du démarchage.

- ☐ En cochant cette case, j'accepte que les informations saisies soient exploitées uniquement par la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

Date et signature (obligatoire) :

Nombre de carte souhaité : ☐ 1 ☐ 2 (max.)

N° de carte :

N° de carte :

Bulletin d'adhésion à remettre à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, complété et accompagné des pièces justificatives requises (voir ci-contre) ou par mail à contact@coeurdetarentaise.fr

Les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, dans le cadre de la création de votre carte de déchetterie. En cas de refus de votre part, merci d'exercer vos droits en vous adressant à : secretariat@coeurdetarentaise.fr